

MAIRIE DE NOVILLARS
Place du 8 Mai 1945
25220 NOVILLARS

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE
L'ELECTION DU MAIRE**

La commune de Novillars

Le 28 mai 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de mai à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Novillars, proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LOUIS Bernard, BAHADUR Deniz, BICKEL Lénaïk, BOURDAIS Bernard, BOURGEOIS Laurent, DAVID Danièle, GROSNITE Pauline, GUEVELOU Cindy, GUILLEMIN Laurent, HERMANN Alain, HERNANDEZ Aurore, JAPIOT Gilles, LORIGUET Eric, MILLE Eddy, NICOLAS Mickaël, PLANÇON Chantal, ROUSSY Nelly, THIMONIER Frédérique,

Absent ayant donné procuration à :

Mme SERMERDJIAN Morgane a donné procuration à Mme GROSNITE Pauline

La séance a été ouverte sous la présidence de M Philippe BELUCHE maire sortant qui après l'appel nominal et a déclaré, installés :

Mmes : BICKEL Lénaïk, DAVID Danièle, GROSNITE Pauline, GUEVELOU Cindy, HERNANDEZ Aurore, PLANÇON Chantal, ROUSSY Nelly, SEMERDJIAN Morgane, THIMONIER Frédérique

MM. LOUIS Bernard, BAHADUR Deniz, BOURDAIS Bernard, BOURGEOIS Laurent, GUILLEMIN Laurent, HERMANN Alain, JAPIOT Gilles, LORIGUET Eric, MILLE Eddy, NICOLAS Mickaël,

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur BOURDAIS Bernard, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire M. NICOLAS Mickaël, le plus jeune des membres du conseil.

ELECTION DU MAIRE

Le président, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

M. LOUIS Bernard s'est déclaré candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins :	19
-Bulletins blancs ou nuls :	1
-suffrages exprimés :	18
-majorité absolue :	10

-M LOUIS Bernard a obtenu 18 voix.

M. LOUIS Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

M. LOUIS Bernard a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élire trois adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

IL a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. LOUIS Bernard, élu maire, à l'élection des adjoints. Une seule liste s'est déclarée conduite par HERNANDEZ Aurore.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletin nul	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ont été proclamés trois adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste.

Ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

- Mme HERNANDEZ Aurore 1^{er} adjoint
- M GUILLEMIN Laurent 2^{ème} adjoint
- Mme GUEVELOU Cindy 3^{ème} adjoint

CHARTE DE L'ELU LOCAL

Immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire, M. LOUIS Bernard a donné lecture de la charte de l'élu local prévue par l'article L 1111-1.1 consacré aux «conditions d'exercice des mandats locaux».

DELIBERATIONS

- N°1 Election du Maire
- N°2 Détermination du nombre d'adjoints
- N°3 Election des Adjoints
- N°4 Charte de l'élu local

LOUIS	Bernard	
BAHADUR	Deniz	
BICKEL	Lénaïk	
BOURDAIS	Bernard	
BOURGEOIS	Laurent	
DAVID	Danièle	
GROSNITE	Pauline	
GUEVELOU	Cindy	
GUILLEMIN	Laurent	
HERMANN	Alain	
HERNANDEZ	Aurore	
JAPIOT	Gilles	
LORIGUET	Alain	
MILLE	Eddy	
NICOLAS	Mickaël	
PLANÇON	Chantal	
ROUSSY	Nelly	
SEMERDJIAN	Morgane	A donné procuration à M. GROSNITE Pauline
THIMONIER	Frédérique	

NOVILLARS le 28 mai 2020
Le Maire,
Bernard LOUIS